

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 30

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 488.

JEUDI.

27 OCTOBRE 1831. 1 1/2

INTERIEUR.

BRUXELLES, 25 octobre.

BRUITS SUR LES COMITÉS SECRETS.

MM. les sénateurs se sont occupés en comité secret du traité de paix.

MM. de Meulenaere et Ch. de Brouckere ont, dit-on, soutenu les 24 articles, et les ont présentés comme n'étant susceptibles d'aucune modification, sous peine d'une invasion, dont ne nous défendrait même pas la France. Cette opinion n'a pas trouvé crédit auprès de tous les membres du sénat. Plusieurs orateurs ont signalé avec chaleur ce que ce traité renferme, pour la Belgique, d'éléments de ruine et de destruction. On s'entretenait beaucoup des discours prononcés dans ce sens par MM. Beytz, F. de Robiano et d'Ansembourg. Jusqu'à présent l'opposition, dans cette assemblée, aux 24 articles paraît être de dix membres environ. Le moyen qu'a surtout employé M. de Meulenaere pour faire comprendre l'urgence d'une délibération prompte est la menace faite, dit-on, par M. le général Belliard et par sir R. Adair de quitter Bruxelles. Il aurait aussi déclaré qu'en cas de refus des conditions imposées, Louis-Philippe, lié vis-à-vis la conférence, laisserait (nous avons peine à le croire) les Prussiens occuper certaines parties de notre territoire. Ces menaces auraient fait impression sur plusieurs membres du sénat; mais, reproduites à la chambre des représentants, elles auraient eu beaucoup moins d'effet. M. van de Weyer a fortifié de son opinion en faveur d'une acceptation prompte l'opinion des deux ministres. Nous croyons devoir passer sous silence quelques détails qui n'ont pas trait à la question principale. Au total, les représentants ont paru beaucoup moins intimidés que les sénateurs; demain ils discuteront tranquillement en sections, et après-demain en séance publique. (Emancipat.)

Il paraît que dans la chambre les ministres des affaires étrangères et de la guerre n'ont point paru d'accord, et que ce dernier a semblé très-porté à désirer la reprise des hostilités. (Indépend.)

Aux bruits sur le comité secret nous ajouterons :

On dit que M. le ministre de la guerre a déclaré que la Belgique était en mesure de repousser une invasion ennemie.

On dit qu'il a communiqué à la chambre des renseignements d'après lesquels il résulterait que l'infanterie hollandaise était toute démoralisée et mauvaise, que la cavalerie seule était excellente.

On dit que M. de Meulenaere a fait connaître à la chambre que, si nous rejetions et que la Hollande acceptât, celle-ci serait considérée comme sixième puissance de la conférence, et que l'Angleterre bloquerait nos ports; tandis que nous serons cernés par la Prusse et la France. (Belge.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'arrivée à Flessingue de la flotte hollandaise, sur les mouvements de la garnison de Maestricht, comme aussi sur les nominations faites dans l'armée hollandaise. On se rappelle qu'une semblable mesure a précédé la reprise des hostilités au mois d'août dernier; peut-être aujourd'hui est-ce aussi le prélude d'une guerre nouvelle. On disait hier au soir à Bruxelles que l'armée hollandaise avait fait un mouvement en avant sur toute la ligne. (Indép.)

— Le maréchal Gérard est reparti pour la France.

— On attend aujourd'hui à Bruxelles deux escadrons de cuirassiers qui se rendent à Malines.

— Il paraît que le gouvernement hollandais a accepté le traité de paix; c'est du moins ce qui semble résulter des nouvelles que nous avons reçues de Maestricht. Le général Dibbets a fait annoncer à plusieurs bourgmestres de la rive droite, que les receveurs des contributions seraient sommés de ne plus verser dans les caisses du gouvernement belge les produits de leurs recettes, à partir du 25 courant, et que très-incessamment les troupes de S. M. le roi des Pays-Bas viendraient prendre possession du pays. Vous pouvez regarder ceci comme authentique. D'un autre côté, je puis vous assurer qu'un courrier est arrivé hier dans la soirée à Maestricht, et qu'immédiatement après son entrée en ville, une grande partie de la garnison est allée bivouaquer dans les fortifications, et que tous les sapeurs, mineurs, pompiers, etc., de la garnison, sont sortis de la ville, avec des lanternes, et ont planté des palissades toute la nuit. (Idem.)

— Le roi a reçu hier à dîner MM. le maréchal Gérard, le général Belliard, van de Weyer, le colonel Rodenbach et plusieurs députés et officiers.

— Il y aura encore ce soir comité général à la chambre des représentants.

— M. le baron de Stockmar est arrivé hier de Londres à cinq heures et demie du soir. Il était dans une voiture à quatre chevaux, précédée de deux courriers. On doit supposer qu'il était porteur de dépêches

importantes. Il s'est immédiatement rendu au palais du roi. On nous assure que S. M., qui paraissait attendre son arrivée avec impatience, avait témoigné le désir d'en être prévenue à l'instant même, pour avoir connaissance des dépêches qu'il apporte. M. le baron Stockmar est depuis long-temps honoré de la confiance du roi; il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

M. F***, venant de La Haye en toute hâte et en poste, est arrivé presque en même temps, hier soir, à l'hôtel de Belle-Vue. Il est courrier du cabinet anglais, et était porteur de dépêches pour sir Robert Adair et M. le général Belliard.

Le courrier venant de La Haye en est parti hier matin à une heure de la nuit.

— M. le baron Larrey part aujourd'hui pour la France; il se rend d'abord au camp de Maubeuge, dont il va visiter les hôpitaux et le service des ambulances, et de là à Paris.

— Hier matin sont parties de Bruxelles pour Vilvorde, les 5^e, 7^e et 12^e batteries de réserve, après avoir défilé devant le ministre de la guerre et le général Evain. Nous avons éprouvé du plaisir à voir un attirail si complet et de si beaux attelages.

— Le général Evain a dû oârtir la nuit dernière.

— Le premier ban des gardes civiques d'Anvers et de Lierre, ceux de cette dernière ville au nombre de deux cent cinquante hommes, attendus en cette ville pour y tenir garnison, comme nous l'avions annoncé, sont entrés hier à trois heures par la porte de Laeken.

— Le corps des pompiers est parti hier de cette ville sous les ordres du lieutenant Smet pour Anvers; le roi les a rencontrés sur la chaussée de Laeken et s'est arrêté pour leur adresser quelques mots sur ce qu'il attendait de leur courage et de leur intrépidité accoutumée.

— On dit que l'on se prépare à pétitionner sur tous les points du royaume contre l'acceptation des vingt-quatre articles.

— Des dépêches sont arrivées hier à Bruxelles, venant de La Haye; nous croyons pouvoir dire que, sans annoncer l'adhésion du roi de Hollande aux 24 articles, elles sont de nature à faire espérer que la nouvelle de cette adhésion peut arriver d'un moment à l'autre. (Emancipation.)

— Les quartiers-mâtres du régiment des cuirassiers sont arrivés ce matin en cette ville.

— Une émeute s'est manifestée le 12 octobre, dans le premier bataillon de la garde civique mobile de Bruxelles, en garnison à Ostende. La 2^e compagnie de ce bataillon, ayant dans la journée abandonné la caserne, avait parcouru tous les cabarets, et n'avait, de la journée, assisté à aucun exercice ou service. Le soir, après la retraite, le major Donies, commandant de ce bataillon, se mit à la tête de son corps d'officiers, et, réunis, ils arrêtaient trente-trois des plus mutins, qui sont maintenant en prison. Cet acte d'énergie a coupé le mal à sa racine, et aujourd'hui, la discipline est entièrement rétablie.

— MM. Renard, Leclercq, Cammaert, Bugnon, Bureau, Lesage, Peiffer, Bailly, Léonard et Guillot, tous officiers aux tirailleurs-français de la Meuse, de l'Escaut, etc., ou mis en non-activité par décision ministérielle, viennent d'être appelés à servir dans le corps de partisans sous les ordres du major Capiaumont, et MM. Paine, Mansbendel, Libert, Bervoets, Vanderhulst, Reaujot, Valier, Micolet, Mouton, Huyghe, Fix, Viccarlot, Snof, Blai et Charles de Ruyter, tous ex-officiers de corps-français, viennent d'être désignés pour servir dans les bataillons de gardes civiques du premier ban, sous les ordres du général Niellon, et seront par lui répartis d'après les besoins du service et de l'instruction.

Mise en état de siège de la place d'Anvers.

Vu la dépêche du ministre de la guerre, en date du 23 de ce mois, n° 2, et l'arrêté de S. M. du même jour y joint;

Le colonel commandant supérieur de la place porte à la connaissance des habitants que la place d'Anvers est déclarée en état de siège.

Les tribunaux établis conserveront leurs pouvoirs ordinaires, sauf pour les délits et crimes contre la sûreté de la place ou de l'armée, l'espionnage, l'embauchage et la trahison, qui seront jugés par des conseils de guerre.

Anvers, le 24 octobre 1831.

Le colonel commandant la province, chargé du commandement supérieur de la place d'Anvers.
BUZEN.

GAND, 24 octobre.

— On nous écrit de Bruxelles, 23 octobre :

Il paraît que les orangistes fuient votre ville depuis sa mise en état de siège : hier on a vu rôder ici le fameux Couvreur.

— De même qu'en France et en Belgique, on a planté des arbres de liberté en Angleterre, on plante aujourd'hui des arbres de réforme.

On écrit de Tongres, 24 octobre :

Nous nous trouvons ici dans une triste position. Nous sommes sur le qui-vive jour et nuit. Les Hollandais ne sont qu'à trois lieues d'ici, s'il leur prenait envie de venir nous rendre visite, rien ne les empêcherait. Nous n'avons pas un seul homme de garnison; les deux maréchaussés qui nous restaient viennent de partir pour Liège où ils conduisent nos accusés et prévenus. Le commandant de place a également reçu ce matin l'ordre de partir immédiatement pour cette ville.

Les employés de l'enregistrement et des domaines, les membres du tribunal, presque tous Maestrichtois, les Maestrichtois exilés, les Tongrois peureux ou compromis, tout le monde fait son paquet ou met en sûreté ses archives. Les femmes et les enfans sont partis aujourd'hui, les hommes veulent rester jusqu'à la dernière heure de l'armistice; il en est même qui attendront jusqu'à ce que les cuirasses hollandaises apparaissent dans le lointain. Tout ceci imprimé est assez comique, mais en réalité ce ne l'est pas du tout. Il y a parmi les exilés ou employés, plusieurs pères de famille, et pour ceux-là un déménagement n'est pas chose agréable: le gouvernement aurait dû ne pas l'oublier. La position de Tongres était, d'ailleurs, assez importante pour être défendue: un seul bataillon et une demi-batterie auraient suffi pour cela; on a jugé à propos de n'en rien faire, nous nous résignons. Quand le danger deviendra trop pressant nous nous achèverons vers St-Troind ou Liège.

— On lit dans le *Journal des Flandres*, du 24 octobre :

Les retranchemens élevés autour de la ville, sont maintenant munis de canons. On y transporte encore chaque jour de nouvelles pièces de gros calibre. La citadelle est dans un état formidable de défense.

Le 4^e bataillon du 12^e régiment, qui est entré hier dans nos murs, en est reparti ce matin pour la frontière. Ce bataillon est fort de plus de mille hommes; nous avons admiré sa belle tenue et l'exactitude avec laquelle il exécute les manœuvres.

On attend pour demain une compagnie de sapeurs-mineurs; l'avant-garde est arrivée aujourd'hui.

Hier soir, deux coups de fusil ont été tirés contre les sentinelles qui sont de garde à l'ancienne citadelle à la porte d'Anvers. Une balle a sifflé à l'oreille d'un de nos pompiers.

— On lit dans l'*Escout*, d'Anvers, du 24 octobre :

Deux bataillons du 1^{er} ban de la garde civique de Mons et Tournai sont arrivés hier.

Hier matin, le 7^e régiment est allé relever le 5^e hors de la ville; ce dernier est entré en ville à dix heures.

Seize bâtimens de guerre hollandais sont arrivés à Flessingue; on ignore leur destination.

Le quatrième bataillon du 6^e régiment, venant de Liège, est arrivé hier.

Un escadron du 1^{er} régiment de lanciers est aussi arrivé hier.

Un allége est parti hier de la citadelle, ayant plusieurs chefs militaires à bord; un autre est parti immédiatement après.

Trois bateaux chargés de foin y sont arrivés.

Dans la nuit de samedi, le bateau à vapeur a été détaché de son ancre, mais n'a pas échoué.

— Une lettre de Calamata porte ce qui suit :

Le golfe de Coron vient de voir se renouveler une partie des scènes de destruction qui ont eu lieu à Poros. L'amiral russe a voulu s'emparer d'une escadrille hydriote composée de six petits bâtimens. Au lieu de se rendre, les hydriotes ont fait couler leurs bâtimens ou y ont mis le feu. Un mistic et une canonnière ont pu échapper en mettant vivement à la voile.

Une corvette et un brick ont été pris. Un brick a été brûlé et une goëlette coulée. Cinq barques non pontées ont pu s'éloigner à force de rames: elles sont venues auprès du brick français, le *Génie*, implorer la protection du drapeau tricolore. Elle leur a été accordée. Le capitaine Cunéo d'Ormano a, dans cette circonstance, déployé beaucoup de fermeté et montré infiniment de tact. Calamata sera occupé militairement jusqu'à ce que les circonstances permettent qu'il en soit autrement.

On ne peut plus s'abuser sur ce qui se passe en Morée. Il ne s'agit plus d'insurrection. C'est une révolution qui s'y opère. M. Capo d'Istrias s'aperçoit sans doute que sa position n'est plus tenable, dans un pays aussi difficile à gouverner que celui-ci. Elevé à une école qui n'est pas celle de la liberté, il lui serait fort difficile de venir à bout d'un peuple qui veut avant tout être libre.

— On écrit de Vienne, 15 octobre :

La chambre autrique a donné l'ordre de licencier 115,000 hommes d'infanterie de ligne, sous la réserve qu'ils resteront à la disposition des régimens auxquels ils appartiennent, pour le premier moment où ils seront nécessaires. Cette disposition a généralement été favorable à l'espoir du maintien de la paix. (*Gazette universelle.*)

EXTERIEUR.

EXTRAITS DES JOURNAUX HOLLANDAIS.

Les journaux hollandais, du 22, parlent de l'arrivée à La Haye des propositions de la conférence. Il paraît certain, disent-ils, que ce ne sont point de simples propositions, mais des résolutions irrévocables que la conférence vient de transmettre à notre gouvernement pour

qu'il y souscrive sans délai. La conférence s'engage encore à obliger la Belgique à se soumettre à ses décisions dans le cas où la Hollande y aurait acquiescé.

— Le *Staats-Courant* est rempli des promotions que le roi de Hollande vient de faire dans l'armée.

FRANCE. — Paris, 23 octobre.

Nous publions aujourd'hui le traité proposé, on pour mieux dire, imposé à la Belgique et la Hollande par la conférence de Londres. Comme il était facile de le prévoir, les cinq puissances ont arrangé les choses de façon à détruire tous les avantages que la Belgique s'était promis de sa révolution de septembre, et à préparer ainsi la restauration des Nassau, moins fâcheuse pour ce pays qu'une nationalité qu'il faut acheter d'un tel prix. Privé de notre appui, Léopold n'est pas en état de résister aux injonctions de la conférence; et pourtant il ne peut s'y soumettre sans trahir les engagements qu'il a contractés en montant sur le trône, et sans rompre l'unique lien qui le rattache à sa patrie d'adoption.

Il est à remarquer que jusqu'à ce jour la conférence n'avait paru agir qu'avec le caractère de médiation amiable: aujourd'hui elle prend le ton d'un tribunal souverain, qui a droit d'imposer ses décisions, et de les faire exécuter par la force. Il est à remarquer que, lorsqu'elle éleva pour la première fois une prétention semblable, le cabinet du Palais-Royal protesta hautement contre des principes renouvelés de la sainte-alliance, que M. Sébastiani lui-même déclara incompatibles avec notre révolution. Mais c'était avant le 13 mars, et depuis cette époque le ministère a fait amende honorable à la conférence, et ne croit pas qu'il y ait le moindre danger pour nous à lui reconnaître un droit de haute juridiction sur les peuples. Dès-lors, nous ne voyons pas ce qu'il pourra objecter quand la sainte-alliance jugera que le moment est venu de traduire à sa barre la France de juillet.

Cependant le roi d'Angleterre, dans son discours de prorogation du parlement, s'exprime dans des termes qui laisseraient croire que les parties intéressées seraient libres d'accepter ou de refuser le traité qu'on leur propose; mais il est évident, par le langage préemptoire de la conférence, et par les termes dont lord Grey s'est servi il y a quelques jours, que cette liberté n'est qu'un vain mot, et que l'acceptation n'est pas facultative. Il y a dans ce droit nouveau introduit en Europe de quoi donner à penser aux peuples qui tiennent encore à leur indépendance. (*Journal du Commerce.*)

DES VOTES DE CONFIANCE.

Une grave atteinte vient d'être portée au principe même du régime sous lequel nous vivons.

L'autorité d'un despote, qu'il se nomme Néron ou Marc-Aurèle, don Miguel ou Bonaparte, repose sur l'aveugle soumission des peuples, c'est-à-dire, sur la présomption que le trône n'a pas d'autres intérêts que ceux de la communauté; que lui seul est bien placé pour déterminer la somme, le mode et l'emploi des sacrifices publics; que ses volontés, en un mot, sont l'oracle de la raison même.

C'est précisément de la présomption contraire qu'est sortie dans les temps modernes la pondération des pouvoirs. La hauteur du rang n'est plus; à nos yeux, la garantie du savoir et de la vertu; on la considère bien plutôt comme la source de beaucoup d'illusions et de vices. Nous l'avons conservée, comme nécessaire à l'unité de l'action exécutive, mais nous avons pris nos précautions contre les écarts où l'entraîneraient les douceurs du commandement; et nous lui avons arraché, pour en faire notre partage exclusif, l'appréciation des charges, qui en définitive retombent sur nous.

Si donc la confiance est la base des gouvernemens absolus, le gouvernement représentatif est, à proprement parler, celui de la défiance.

Ce sentiment qui lui a donné naissance doit respirer dans tous ses actes. Si l'on admettait une seule fois que les bonnes intentions du pouvoir pussent tenir lieu des explications qu'on lui demande, à quoi servirait cet échafaudage de dispositions préventives que nous avons eu tant de peine à élever contre lui?

La tribune nationale a retenti de bien des hérésies depuis quinze ans. L'une des plus remarquables est l'appel d'avant-hier à la confiance de la chambre pour obtenir des fonds dont la destination demeure inconnue, ou du moins très-imparfaitement déterminée. Rien ne décele mieux en même temps combien les ministres s'aveuglent sur la caducité de leur prodigieuses sans autre garantie que les lumières et la probité de ceux qui tiennent aujourd'hui le timon des affaires. (*Temps.*)

— Hier au soir, le roi a travaillé avec M. le président du conseil, et ensuite avec M. le ministre du commerce.

— Aujourd'hui S. M. a passé en revue, dans la cour des Tuileries, les 4^{mes} bataillons des légions de la garde nationale, deux escadrons de la 13^e légion, le 1^{er} régiment de ligne, le 3^e léger, et le 6^e dragons.

— Le roi, accompagné de don Pedro et d'un nombreux état-major, a passé dans tous les rangs. S. M. s'est ensuite placée devant le pavillon de l'Horloge, et les troupes ont défilé devant elle.

A une heure et demie, le roi est sorti pour aller à Vincennes; don Pedro et M. le général Pajol l'accompagnaient.

— M. Delvincourt, professeur et ancien doyen de la faculté de droit de Paris, est mort aujourd'hui après une longue et douloureuse maladie.

— L'effervescence qui régnait à Calvignac (Lot), le 18 de ce mois,

à nécessité l'envoi dans cette petite ville d'un nouveau détachement de 150 hommes d'infanterie.

— L'administration des domaines a donné à ses agens l'ordre de prendre possession des biens ayant appartenu au roi Charles X; et qui sont situés dans le département de la Somme. (Courrier de l'Europe.)

— Pour première preuve que le ministère a pris des résolutions nouvelles au sujet de la Vendée, nous annonçons que le quartier-général de la division militaire dont le siège était à Nantes vient d'être transféré à Chollet.

— On lit dans la Révolution:

Les auteurs de la pièce annoncée aux Nouveautés nous prient de déclarer qu'il est faux que la famille du maréchal Ney ait fait aucune plainte, aucune réclamation auprès du ministre pour qu'il empêchât la représentation de l'ouvrage. La police, en faisant hier répandre ce bruit par ses agens sur la place de la Bourse, a joint la fraude et le mensonge à l'abus de la force le plus révoltant.

— Des lettres de Madrid, du 14 octobre, parlent d'un projet d'amnistie sollicité par la France.

— On écrit de Bayonne, 18 octobre:

Des tentatives d'incendie, dont on ne peut deviner les motifs, ont été faites dans plusieurs corderies placées aux portes de la ville. La justice est sur les traces des coupables.

— On a reçu ce matin des nouvelles de La Haye, en date du 20. Les conditions proposées par la conférence avaient été soumises aux états-généraux, qui n'avaient pas témoigné de désapprobation à la lecture des 24 articles.

— L'adjudication du chemin de fer de Paris à Pontoise, qui avait été annoncée pour le 25 de ce mois, est renvoyée, sur la demande qui en a été faite, au samedi 5 novembre, afin de donner aux compagnies qui désirent concourir tout le temps dont elles ont besoin pour s'y préparer. (Moniteur.)

— Le 19 septembre dernier, pendant les troubles qui éclatèrent dans Paris à l'occasion de la prise de Varsovie, on fit de nombreuses arrestations qui amenaient hier plusieurs prévenus devant le tribunal de police correctionnelle. Pollet et Bardoulet, accusés d'avoir jeté sur la garde municipale des pierres et des planches, ont été condamnés chacun à deux mois de prison. Paillet et Leroy, prévenus d'un délit semblable ont été acquittés.

— On disait hier dans quelques cercles que la loi sur les grades des cent jours ne serait pas sanctionnée. Nous regretterions vivement de voir le ministère se mettre en opposition avec les deux chambres au sujet d'une décision, qui a eu l'approbation de la France entière. (Temps.)

— La Gazette du Nivernais fait un appel à la charité chrétienne et ouvre une souscription dans ses bureaux en faveur des catholiques arméniens de Constantinople.

ITALIE. — Venise, 2 octobre.

Des lettres de Scutari en date du 5 septembre annoncent qu'Izzet-Mehémed-Pacha continue avec succès le siège de la forteresse de Scutari; on avait déjà battu en brèche sur deux points les remparts, et les tranchées étaient avancées à tel point qu'on attendait d'un assaut, dont on faisait déjà les préparatifs, la chute inévitable de ce dernier boulevard du pacha rebelle de Scutari. Toute l'Albanie, qui, jouissant d'une indépendance partielle, formait depuis long-temps le foyer des insurrections contre le gouvernement turc en Europe, serait aussi complètement soumise. Cette province, lorsqu'elle sera bien organisée, offrira désormais à la Porte autant d'avantages qu'elle lui portait jusqu'alors de préjudice par ses luttes intestines, sans cesse renaissantes. D'ailleurs on avait reçu à Scutari la nouvelle digne de foi, que les masses de troupes bosniennes avaient fait halte et adressé au grand-visir des propositions pour soumission; une partie de ces troupes doit déjà être retournée dans ses foyers.

ALLEMAGNE. — Grand-duché de Weimar, 10 octobre.

On vient de profiter pour la première fois dans le grand-duché de Weimar-Eisenach du §. 110 de l'acte constitutionnel. On a répandu parmi les citoyens une pétition à l'assemblée des états, à l'effet d'obtenir la publicité de ses délibérations, la liberté illimitée de la presse et l'établissement d'un jury contre les délits de la presse; on apprend que cette pétition a eu de nombreuses signatures à Weimar, Eisenach, Jena, Ilmenau, Neustadt, etc. On espère que notre gouvernement accomplira ce vœu, d'autant plus qu'antérieurement il avait lui-même proposé la publicité des délibérations des états. Nous ignorons quant à présent si l'assemblée actuelle des états acquiescera à ces demandes.

PORTUGAL. — Lisbonne, 8 octobre.

Par suite de renseignemens très-précis que don Miguel a reçus d'Espagne, ils'occupe activement, tout dévoré d'inquiétude qu'il est, de se défendre contre don Pedro.

Il vient de donner le commandement de différentes forteresses sur la côte à des officiers sur le dévouement desquels il peut compter. On assure aujourd'hui que la commission militaire vient encore de condamner à mort 27 malheureux du deuxième régiment de Lisbonne. Voilà 66 victimes en peu de jours.

Le nouveau ministre de l'instruction publique est presque rétabli de sa dernière indisposition, et va commencer ses travaux par la réforme de l'université de Coïmbre, que le gouvernement a fait former provisoirement.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

LES ON DIT SUR LE COMITÉ GÉNÉRAL DU 24.

Nous donnons les renseignemens qui suivent sur le comité général du 24. Ils sont plus complets et plus exacts que ceux que nous avons donnés hier.

M. de Meulenaere expose à l'assemblée que le gouvernement est désireux de connaître la décision des chambres le plus tôt possible, qu'il eût été à souhaiter que la réponse du gouvernement pût être faite le 25, afin de faire cesser l'état d'incertitude des esprits et de savoir à quoi le pays doit s'attendre.

Un membre fait observer qu'il était impossible d'avoir pris une détermination pour le 25, alors que le traité n'avait été distribué aux chambres que le 24 au matin. On demande à M. le ministre s'il pense que les hostilités seront reprises le 25, et si l'on n'a pas lieu d'espérer une prolongation d'armistice.

M. de Meulenaere répond que la reprise des hostilités dépend du roi de Hollande, et qu'il n'a pas été question d'une prolongation d'armistice. Or les intentions du roi de Hollande ne sont pas encore connues. Il a répondu à la première demande qui lui a été faite relativement au traité, qu'il ne l'acceptait ni ne le rejetait, mais qu'il ne se prononcerait pas à cet égard, ajoutant que la conférence pouvait prendre son silence pour son refus, si elle le trouvait bon, et faire de lui ce qu'elle voudrait. Que des ordres avaient été donnés pour obtenir une réponse catégorique, et que le courrier qui devait apporter cette réponse était attendu de moment en moment. Tout ce que je viens de dire, dit M. de Meulenaere, je le dois à une communication qui m'a été faite par sir Robert Adair et par le général Beliard.

Sur l'interpellation qui lui en a été faite relativement aux dispositions de la France si le traité était rejeté, le ministre a répondu que s'il fallait en croire les organes du gouvernement français, l'armée française resterait sur la frontière, paisible spectatrice de ce qui se passerait chez nous, et qu'elle ne nous accorderait aucun secours, discussions nous subir une quasi-restauration.

Un membre. M. le ministre pense-t-il qu'en effet le gouvernement français tiendrait cette conduite?

M. de Meulenaere. Si on me demande mon opinion personnelle, je dirai que je ne le crois pas.

Plusieurs voix. Nous ne le croyons pas non plus.

Ici la discussion se porte sur les limites fixées par le traité; plusieurs membres proposent que la Belgique ainsi composée ne saurait exister. On passe à la question de la dette, et M. le ministre des affaires étrangères lit un protocole qui explique sur quelles bases l'art. 13 du traité a été rédigé. La conférence a reconnu que les dettes contractées par la Hollande et la Belgique pendant la réunion s'élevaient à 10,100,000 fl.; la moitié pour la Belgique. Dette austro-belge, 750,000 fl., ci 750,000 Prétendue dette française, 2,000,000, ci 2,000,000 Indemnité de navigation à payer à la Hollande, 600,000, ci 600,000

Total. 8,400,000

Le chiffre de la dette n'étant pas fixé définitivement, il pourra être modifié entre les parties.

La discussion financière a été assez longue, mais on est ensuite retombé dans la question politique. M. de Meulenaere a donné de nouveaux l'assurance que les cinq puissances feraient un mauvais parti à la Belgique si le traité était rejeté.

M. van de Weyer, qui assistait au comité général en qualité de commissaire du roi, est venu confirmer les assertions sur lesquelles était fondée l'opinion de M. le ministre des affaires étrangères. Il raconte qu'avant de quitter Londres et dans la dernière entrevue qu'il eut avec lord Palmerston, il demanda à ce ministre ce qui arriverait à la Belgique en cas de refus, et ce que feraient les cinq puissances. Il en reçut cette réponse: Au lieu de cinq puissances contre vous, vous en aurez six.

Un membre. Quelles mesures pensez-vous que prendraient les cinq puissances pour contraindre la Belgique en cas de rejet?

M. van de Weyer. Je pense que le projet serait de bloquer nos ports, et de faire occuper militairement les parties du territoire que l'on veut arracher à Belgique.

Un membre. On nous parle du commerce avec l'Allemagne, et des débouchés qui nous sont assurés par les eaux intérieures de la Hollande et par le Limbourg. Mais quels moyens aurions-nous de contraindre la Hollande à l'exécution de cette partie du traité, s'il ne lui plaît pas de l'observer?

M. van de Weyer. Si la Hollande refuse de remplir ses engagements, vous ne tiendrez pas les vôtres, et vous ne paierez pas la dette.

Un membre. Mais la dette une fois passée au compte de la Belgique ne sera plus à la charge de la Hollande; ses créanciers deviendront les nôtres, et la Hollande se souciera fort peu que nous leur fassions banqueroute.

Cette observation est sans réponse.

M. le ministre de la guerre répond que l'armée belge est maintenant bien organisée et en état d'inspirer la plus grande confiance. Elle est pleine d'ardeur et animée du meilleur esprit; mais il ne faut pas se le dissimuler, elle est trop peu nombreuse pour entreprendre avec elle une guerre offensive; elle ne peut servir qu'à défendre les frontières et à repousser l'ennemi en cas d'attaque.

M. de Brouckère ajoute que d'après les renseignements qu'il a pris sur l'armée hollandaise, il peut assurer que si son artillerie et sa cavalerie son en bon état, son infanterie est mauvaise et entièrement démoralisée.

M. de Meulenaere ne partage pas l'opinion de son collègue à cet égard; il pense au contraire que l'armée hollandaise est bien organisée de tout point, beaucoup plus nombreuse d'ailleurs que l'armée belge, et son opinion est que celle-ci ne pourrait lui résister.

M. le ministre de la guerre soutient son opinion avec vivacité; il s'étonne de l'assertion de son collègue; quelques paroles aigres sont échangées entre les deux ministres, celui de la guerre déclare qu'en dernière analyse, il est venu pour répondre aux interpellations de la chambre, et non pas à celles d'un ministre.

M. de Meulenaere répond que s'il était possible de lui contester le droit de faire des interpellations comme ministre, on ne le lui contesterait pas au moins comme député.

Ce débat cause une sensation pénible.

Un membre. Est-il vrai que le gouvernement français ait menacé de rappeler les officiers français qui servent dans l'armée belge, si nous rejetons le traité.

M. de Meulenaere. Le gouvernement belge n'a reçu ni communication officielle, ni aucune espèce d'ouverture à cet égard; c'est un bruit qui circule et qui est venu jusqu'à moi, mais je le crois sans fondement.

L'assemblée décide qu'elle s'occupera demain du projet en sections à dix heures, qu'à deux heures la section centrale se réunira, et que le rapport sera fait à sept heures du soir en comité général.

P. S. Onze heures du soir. Nous apprenons à l'instant que la chambre des représentans a décidé que toute la discussion sur les 24 articles aurait lieu en comité secret. Nous ne pouvons revenir de la surprise qu'une pareille décision nous fait éprouver.

La décision du comité secret a passé à la majorité de 56 voix contre 41.

Des sorties très-vives contre MM. Lebeau et Devaux ont eu lieu dans le comité de ce soir. Le premier de ces MM. n'a pas craint d'insinuer une accusation d'orangisme contre les vrais Belges qui s'opposent à la ruine et au déshonneur du pays. M. Lebeau avait sans doute oublié quelles autres insinuations on pouvait diriger contre lui et ses amis politiques, qui presque tous vivent aujourd'hui, par eux ou par les leurs, aux dépens du trésor public.

M. Krause, courrier du cabinet anglais, est arrivé hier à Bruxelles à 3 heures et demie de l'après-midi. Il était porteur de dépêches pour sir R. Adair. Ces dépêches contenaient le 19^e protocole. (Ceci est à la lettre et sans plaisanterie.) (Courrier.)

Si M. de Meulenaere a joué dans le comité secret du 24 le rôle que les on dit sur ce comité lui attribuent, il a imité l'ignoble politique de son prédécesseur Lebeau. Décourager le plus possible les représentans du pays pour les engager plus facilement à passer sous les fourches caudines. O Belgique, ô patrie, dans les mains de quels hommes ont été remises tes premières des tinées! (Courrier.)

On nous assure, mais nous croyons ce bruit peu fondé, que le roi Guillaume a déclaré à la conférence qu'il était prêt à accepter les 24 articles, si on lui accordait le remboursement de ses frais et dépenses de guerre depuis l'année passée. On évalue ces frais et dépenses à près de cent millions de florins.

Ce n'est pas que cette nouvelle exigence ne soit assez dans la politique de la Hollande qui demandera toujours davantage à mesure qu'on lui accordera quelque chose. Mais nous pensons comme notre correspondant anglais, que le roi Guillaume trouvera encore plus convenable de ne pas s'expliquer du tout sur les 24 articles, et qu'il ne haussera ses prétentions qu'au jour (si ce jour arrive) où il nous aura trouvés disposés à accepter les conditions de ces 24 articles. (Courrier.)

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles du 24 octobre.

Huile de colza disp, 53 1/4; nov. et déc. 53; avril 00; mai, 51 1/4; huile de lin disp, 55 3/4; nov. et déc., 00; graine de colza, 00; graine de lin, 00.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES. — Lille, 22 octobre.

Table with 4 columns: Huiles, Graines, Tourteaux, and prices for various oil types like Colza, Oeillette, Lin, etc.

BOURSE D'ANVERS, du 24 octobre.

Table with 2 columns: Description of financial instruments (Dette active, Rente, etc.) and their corresponding values.

Bourse d'Amsterdam, du 22 oct. — Dette active, 39 1/2; Billets de change, 15 Syndic. d'amort. 00.

Marché de Namur du 25 octobre 1831. Fl. Cts. Cés.

Table with 3 columns: Commodity names (Froment-roux, Seigle, Avoine, etc.) and their prices in francs, centimes, and centesimes.

ANNONCES.

1318. Maison, jardin et trieux, à louer, bien et futaie à vendre, situés à Loyers.

Vendredi 28 octobre 1831, à midi précis, l'administration communale de Loyers fera procéder, par le ministère du notaire Delvigne, aux ventes et locations ci-après, savoir:

1° A la vente d'un chemin appelé le Hermal, situé à Loyers, contenant environ 8 perches 78 aunes, joignant MM. Coignoul, Laffut et autres;

2° A la vente de 42 hêtres et 22 chênes, croissant dans le bois communal de Loyers;

3° A la location d'un bonnier et demi de trieu à défricher, situé à Loyers, divisé en six portions, pour un terme de neuf ans;

4° Et finalement à la location de la maison communale de Loyers, avec un jardin, pour un terme de neuf ans.

Ces ventes et locations auront lieu ledit jour, savoir: pour les locations et la vente du bien appelé Hermal, chez le sieur Willem, cabaretier à Loyers, et pour la vente de la futaie, au pied des arbres.

On commencera par la vente de la futaie.

1202. AVIS.

5300 des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1319. A vendre deux chevaux bais, bien appareillés, âgés de 4 à 5 ans, propres à tout usage et garantis sans défaut.

S'adresser, pour les voir, à Saint-Héribert, près du bois de Villers.

1320. Vente de beaux poulains et de fumier.

Lundi, 31 octobre 1831, à une heure, l'administration du 2^e régiment de lanciers fera vendre aux casernes de Namur, plusieurs beaux poulains, ainsi que le fumier provenant des écuries dudit régiment.

Cette vente se fera au comptant.

1321. AVIS.

Le sieur Gillard - Leveaux, bottier à Namur, N° 624, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet d'objets qui regardent son état et dont le détail suit, savoir:

Sacs de nuit de tous genres, gourdes en cuir bouillis d'un nouveau genre, sacs, boyaux, doubles et simples, et autre qualité pour dragées et pour poudre, gibecières, chancellières, pantouffles fourrées de toute qualité, bottines fourrées pour les voyages, socques pour dames et pour hommes, guêtres de chasse de toute grandeur, douillettes pour dames, chaussons à gomme élastique, boîtes à chapeau, garnitures pour ceinturon de sabre et d'épée, chaussons de tout genre pour dames et pour hommes, musettes pour militaire de toute espèce, et d'autres articles analogues à son état; le tout venant de Paris et au goût le plus nouveau.